

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 26602**

Intitulé

TP : Titre professionnel Designer web

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère du Travail - Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP) Modalités d'élaboration de références : CPC Gestion et traitement de l'information	Le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

332t Aide, conseil, orientation, soutien socio-éducatif

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le designer web conçoit et réalise des outils de communication numériques adaptés à différents supports de publication, en tenant compte des standards, du référencement, de l'accessibilité et de l'ergonomie.

A partir d'un cahier des charges, d'instructions reçues d'un responsable de projet ou directement d'un client, il (elle) analyse la demande, conçoit l'interface, élabore une ambiance graphique, crée ou adapte une charte graphique et des médias. Il (elle) réalise des visuels ou des maquettes et élabore des animations.

Pour la réalisation des outils de communication numériques tels que sites web, applications web pour mobiles, il (elle) intègre les médias en utilisant des logiciels professionnels, des frameworks, des langages de description ou de programmation. Il (elle) met en œuvre et personnalise des systèmes de gestion de contenus (CMS). Pour optimiser la compatibilité, la performance, il (elle) teste ses réalisations sur différents périphériques (ordinateurs de bureau ou mobiles) et sur différents navigateurs. Il tient compte des bonnes pratiques et des règles en matière de sécurité.

Le designer web contribue à la gestion d'un projet numérique en ligne. Il (elle) assure une veille technique et concurrentielle du secteur professionnel. Il (elle) contribue à l'élaboration d'un cahier des charges, conçoit un prototype et l'interactivité avec les utilisateurs, réalise les outils pour la promotion et la communication du produit ou du service client. Il (elle) optimise le projet en utilisant des tests, des outils marketing d'analyse ou de statistiques, et travaille à l'amélioration de l'ergonomie et de l'expérience utilisateur. Afin de rendre plus efficace le référencement naturel il (elle) détermine les informations-clés à transmettre, adapte ou rédige le contenu textuel du site. Il (elle) met à jour et améliore le contenu régulièrement.

Le designer web est autonome dans les phases techniques et créatives de son activité. Selon la structure de l'entreprise et la nature des projets, il (elle) peut être en relation avec d'autres professionnels : chef de projet, directeur artistique, intégrateur web, webmaster, développeur informatique, ergonomiste, spécialiste du marketing, commerciaux. Il (elle) rend compte régulièrement de l'avancée de sa production au responsable du projet ou au client.

L'emploi s'exerce dans une agence web spécialisée, une agence de publicité, un studio de création graphique, dans une structure publique ou privée, ou en tant que prestataire de services indépendant. Il nécessite une station assise prolongée et un travail de façon continue face à des écrans. Les horaires de travail sont généralement fixes, mais le rythme peut varier selon l'activité et les projets à traiter.

1. Elaborer le design graphique d'un outil de communication numérique :

Concevoir un site ou une application web.

Réaliser des illustrations, des graphismes et des visuels.

Réaliser des maquettes et des interfaces.

Elaborer une animation pour différents supports de diffusion.

2. Réaliser un outil de communication numérique :

Intégrer des pages web en tenant compte des standards, du référencement, de l'accessibilité et de l'ergonomie.

Adapter des systèmes de gestion de contenus à partir d'un cahier des charges.

Publier des pages web.

3. Contribuer à la gestion et au suivi d'un projet de communication numérique :

Assurer une veille technique et concurrentielle.

Contribuer à l'élaboration d'un cahier des charges pour différents types de sites.

Optimiser en continu un site ou une application web.

Réaliser des outils de communication ou de promotion.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- les entreprises des industries graphiques ;
- les agences de communication, publicité, marketing ;
- les agences web spécialisées ou Web agency ;
- les services de la communication web publique ou privée ;

- les entreprises informatiques et les entreprises de service numérique (ESN) ;
- les entreprises du e-commerce.
- Les types d'emplois accessibles sont les suivants :
 - designer web/web designer ;
- intégrateur HTML/CSS ;
- développeur front-end ;
- webmaster.

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1205 : Réalisation de contenus multimédias

E1104 : Conception de contenus multimédias

M1805 : Études et développement informatique

E1306 : Prépresse

Réglementation d'activités :

Néant.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Le titre professionnel est composé de trois blocs de compétences dénommés certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées.

Le titre professionnel peut être complété par un ou plusieurs blocs de compétences sanctionnés par des certificats complémentaires de spécialisation (CCS) précédemment mentionnés.

Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 22 décembre 2015 modifié, relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 26602 - Elaborer le design graphique d'un outil de communication numérique :	<p>Concevoir un site ou une application web. Réaliser des illustrations, des graphismes et des visuels. Réaliser des maquettes et des interfaces. Elaborer une animation pour différents supports de diffusion.</p> <p>Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu :</p> <p>a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).</p> <p>b) D'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat.</p> <p>c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 26602 - Réaliser un outil de communication numérique :</p>	<p>Intégrer des pages web en tenant compte des standards, du référencement, de l'accessibilité et de l'ergonomie. Adapter des systèmes de gestion de contenus à partir d'un cahier des charges. Publier des pages web.</p> <p>Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu :</p> <p>a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).</p> <p>b) D'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat.</p> <p>c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 26602 - Contribuer à la gestion et au suivi d'un projet de communication numérique :	<p>Assurer une veille technique et concurrentielle. Contribuer à l'élaboration d'un cahier des charges pour différents types de sites. Optimiser en continu un site ou une application web. Réaliser des outils de communication ou de promotion.</p> <p>Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu :</p> <p>a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).</p> <p>b) D'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat.</p> <p>c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)
Après un parcours de formation continue	X	Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)
En contrat de professionnalisation	X	Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X

Base légale**Référence du décret général :**

Code de l'éducation, notamment les articles L. 335-5, L. 335-6 et R. 335-13, R. 338-1 et R. 338-2 et suivants.

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 22/07/2003 paru au JO du 06/08/2003 - Arrêté du 28/06/2006 paru au JO du 13/07/2006 - Arrêté du 12/05/2011 paru au JO du 10/06/2011 - Arrêté du 22/04/2016 modifiant l'arrêté du 22/07/2003 relatif au titre professionnel d'infographiste en multimédia paru au JO du 10/05/2016 - Arrêté du 10/06/2016 relatif au titre professionnel de designer web paru au JO du 18/06/2016 - Arrêté du 01/08/2018 modifiant l'arrêté du 10/06/2016 paru au JO du 15/08/2018 - Arrêté du 22/08/2018 modifiant l'arrêté du 01/08/2018 paru au JO du 28/08/2018

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2016-954 du 11 juillet 2016 relatif au titre professionnel délivré par le ministre chargé de l'emploi

Arrêté du 22 décembre 2015 modifié relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi

Arrêté du 21 juillet 2016 portant règlement général des sessions d'examen pour l'obtention du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi

Arrêté du 21 juillet 2016 relatif aux modalités d'agrément des organismes visés à l'article R. 338-8 du code de l'éducation

Références autres :

Equivalences définies par arrêté avec les certifications suivantes :

Pour plus d'informations**Statistiques :****Autres sources d'information :**

www.travail-emploi.gouv.fr

Lieu(x) de certification :

Centres agréés par le Ministère chargé de l'emploi

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**Historique de la certification :**

Arrêté du 22/04/2016 modifiant l'arrêté du 22/07/2003 relatif au titre professionnel d'infographiste en multimédia paru au JO du 10/05/2016 - Arrêté du 10/06/2016 relatif au titre professionnel de designer web paru au JO 18/06/2016.

Certification précédente : [Infographiste en multimédia](#)